

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

litions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 0055949

89823

Maladie

Dentaire

Optique

par courrier

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4549

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BERDAI Mohamed

Date de naissance :

22/10/57

Adresse :

81, Rue Lascase N°P18 CASA 20210

Tél. 0562163373

Total des frais engagés : 319,16

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Complément Remboursement CANOPS

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

BAKKACI Fedoua

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CHAKLACH

Le : 18/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

J. Lebelay

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº M21-055949

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 4549

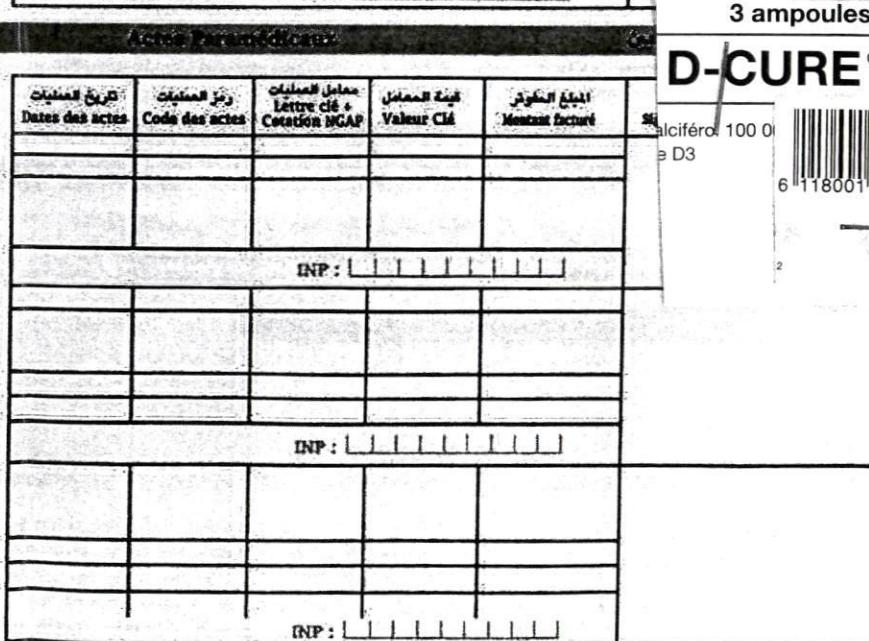
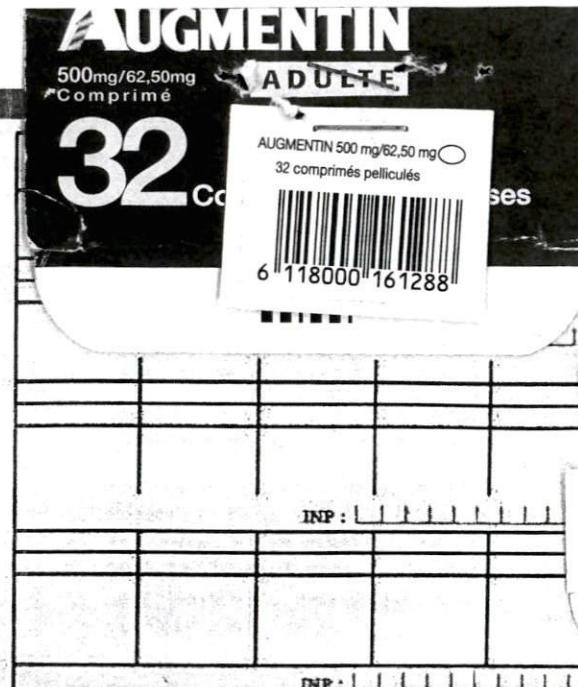
Nom de l'adhérent(e) : BENYAHIA

Total des frais engagés : 319,16

Date de dépôt : 18/10/2021

CBM-10

INP:



Imprimer

Mohamed Berdai <mberdai2@yahoo.fr>

22 octobre 2021 à 12:48

Répondre à : Mohamed Berdai <mberdai2@yahoo.fr>

À : "librairie.elyoussfi@gmail.com" <librairie.elyoussfi@gmail.com>

The screenshot shows a mobile application interface for CNOPs (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Personnes Physiques). At the top, there is a navigation bar with icons for lock, notifications (79), and account information (0 - 1). Below the bar, there are tabs for 'Remboursements' (Reimbursements), 'Prises en charge' (Charges), 'Immatriculation' (Registration), and 'Menu'. The main content area features the CNOPs logo and a message about the legal basis for its role as the mandatory health insurance manager for public sector staff. Below this, there are four buttons: 'Information', 'ENREGISTRE' (2), 'REJET' (1), and 'PAYE'. A note below states that only paid bills from the last 6 months are displayed. A table follows, showing two entries:

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 2	-	14/10/2021	Virement	-	630,60	437,43	99,99	537,42
	X 69433567	03/09/2021	Payé en : 41 jours	BAKKALI FADOUA	310,10	217,07	49,62	266,69 X
	69433597	27/06/2021	Payé en : 109 jours	BAKKALI FADOUA	320,50	220,36	50,37	270,73

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DIRECTION RÉGIONALE DE CASABLANCA SETTAT
DÉLÉGATION PROVINCIALE DE SETTAT



المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية للدار البيضاء سطات
المندوبية الإقليمية سطات

ORDONNANCE MEDICALE

Le 26/07/2021



N° RAKKALI
Fadoua

138,30 g Augmenter 170 cp

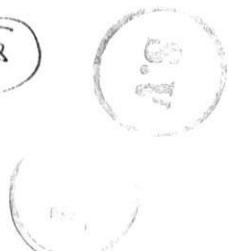
2cp x 2 / 15 p de 0.8 pg

15,30 x 2/3 Polysine 100 (2 mois)

2 gel x 2 / 15



42,00 (3) Predni 20mg
3cp / 15 p de 0.8 pg le midi



49,00 (4) D'acné PAM
1 Pharmacie PAM
El Jadida - Hay PAM
1 Ampoules 615 pg
< mois

